

Envoyé en préfecture le 02/02/2022 Reçu en préfecture le 02/02/2022 Affiché le 03/02/2022

ID: 022-200067981-20220201-DELBU202201_021-DE

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU EXECUTIF SEANCE du mardi 1er FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 1^{er} février, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Louis Kéromest à Ploumagoar et en visio-conférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; GUINTINI Jean-Pierre ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Etaient présents en visio-conférence :

GUILLOU Claudine; LE GOFF Philippe; LE MOIGNE Yvon; CONNAN Josette; GUILLOU Rémy; PARISCOAT Dominique; VIBERT Richard; CHAPPE Fanny; BILLAUX Béatrice; DOYEN Virginie; CONNAN Guy; JOBIC Cyril; RANNOU Hervé; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusé: PRIGENT Christian



DELBU2022-02-021

MOBILITES ET FORMATION PROFESSIONNELLES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS Pôle Transition écologique - Service urbanisme

 Chargé de mission planification et urbanisme opérationnel PVD - Création d'un contrat de projet

Créations de postes permanents liées au budget prévisionnel 2022 et aux mobilités internes

Afin d'assurer l'animation et de la conduite des procédures liées au champ de la planification urbaine, un appui à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal prescrit en 2017 et de suivre et animer la mise en œuvre du SCoT approuvé le 8 juillet 2021, d'une part, et le pilotage du dispositif Petites Villes de Demain et de l'Opération de Revitalisation du Territoire, d'autre part, il est proposé de recruter un Chargé de mission planification et urbanisme opérationnel PVD en contrat de projet pour une durée de 3 ans.

En lien avec la planification (50 % du poste), il sera chargé de :

- Réaliser les procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux
- Contribuer à l'élaboration en régie du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- Piloter et animer la mise en œuvre du SCoT
- Suivi et animation du Syndicat Mixte du Pays de Guingamp
- Accompagner, conseiller et venir en appui aux communes dans la définition de leurs projets d'aménagement et études urbaines pour faire le lien entre planification et les autres politiques publiques, notamment en matière d'urbanisme opérationnel.
- Assurer une veille sur les thématiques suivies au niveau de la planification.
- Contribuer à la conduite d'études thématiques permettant de développer une acculturation des élus aux politiques urbaines et de mettre en œuvre les orientations stratégiques de l'agglomération en matière d'aménagement

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20220201-DELBU202201_021-DE

Délibération

En lien avec l'urbanisme opérationnel PVD (50 % du poste), il aura pour missions principales :

- De coordonner le programme d'actions Petites Villes de Demain pour la ville de Guingamp :
- D'accompagner la ville de Guingamp plus spécifiquement sur les procédures réglementaires liées à la politique de l'habitat

Il est donc proposé à compter du 1er février 2022 :

* De créer un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie A

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique, Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs,

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- De valider la création d'un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie A;
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

